

Divorce couple mixte franco marocain

Par **corvine**, le **10/02/2010** à **19:50**

Bonjour à tous,

Je suis séparée de mon mari depuis plus d'un an. Je suis retournée vivre en France. Lui est resté au Maroc. Il est franco-marocain. Nous voulons entreprendre maintenant une procédure pour divorcer. Un divorce avec consentement mutuel. Comment se passe un divorce quand l'un habite en France et l'autre au Maroc ? Est il préférable de divorcer en France ? au Maroc ? est il besoin de se déplacer pendant la procédure ou seule la présence le jour j est obligatoire ? je me pose plein de questions. Si quelqu'un d'entre vous est passé par là merci de vos conseils.

Par **avocatoo**, le **08/09/2010** à **13:08**

bonjour

pour les procédures de divorce en général, je préconise toujours le choix du Maroc car la législation en matière de divorce y est plus flexible et plus rapide.

pour ce qui est de votre divorce a l'amiable, ici au Maroc c'est une procédure qui peut se conclure en une semaine et vous ne serai obligé d'assister qu'a une seule audience

je reste a votre disposition pour tout compléments d'information

cordialement

maitre mohamed

Par **sana**, le **25/10/2010** à **16:39**

bonjour maître Mohamed,

Mon mari marocain et moi-même souhaitons divorcer à l'amiable. Mariage au Maroc, transcription en France, nous vivons tous 2 au Maroc.

Vous dites que la procédure peut être rapide, à quelle instance dois-je m'adresser ? Dois-je

passer absolument par services d'un avocat pour un mariage à l'amiable ? Mon mari me dit que c'est "gratuit" ici au Maroc (??).

Par avance, merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **avocatoo**, le **26/10/2010** à **13:12**

bonsoir

la justice n'est pas gratuite au Maroc, il y'a des frais judiciaires a payer et la présence d'un avocat est obligatoire.

lorsque je dis une procédure rapide, personnellement je conclu les affaire de divorce a l'amiable en une semaine.

car un divorce a l'amiable est une procédure qui se prépare avant le jour de l'audience pour être prêt et ne pas retarder la décision.

j'aimerais savoir en quelle ville vous vous trouvez. j'aimerais vous aider

cordialement

maitre mohamed

maitre_mohamed_avocat@hotmail.com

Par **corvine**, le **31/01/2011** à **18:40**

Bonjour Maître

Vous dites qu'au Maroc le divorce peut se faire en semaine. Mais combien de temps la présence est nécessaire ? Juste le jour de l'audience ou la semaine complète ?

merci de votre réponse

Par **sana**, le **05/05/2011** à **19:36**

Bonjour,

Je suis allée consulter un avocat au Maroc pour une procedure par CONSENTEMENT MUTUEL, nous résidons tous les 2 au Maroc, pas de biens en commun, juste la procédure à l'amiable,l'avocat me réclame 12 000 DRH !! est-ce le tarif classique?

Par avance merci de votre réponse.

Par **youris**, le **06/05/2011** à **10:54**

bjr,

le divorce est peut être plus rapide au Maroc mais dans certains la transcription du divorce en France n'est automatique et certains tribunaux français ont refusé le reconnaître la validité d'un divorce marocain car ne respectant pas l'article 5 du protocole n° 7 de la convention européenne des droits de l'homme relatif à l'égalité des droits et responsabilité des époux lors de la dissolution du mariage.

donc le divorce est peut-être plus rapide au Maroc mais s'il n'est pas reconnu en France vous n'êtes toujours mariés.

cdt

Par **linda2011**, le **17/06/2011** à **22:34**

moi je suis marocaine mariée avec un français depuis 2008 mais je suis venue en france en 2010 et ça n'a pas marché il m'insulte et veut pas avoir un enfant de moi ,je veux me divorcé pour refaire ma vie et gagner de temps est ce que la période est suffisante pour me divorcer sans perdre mes droits en france ou non ,surtout que j'ai déjà posé des plaintes de lui chez la police

Par **dounya22**, le **21/06/2011** à **16:42**

Linda bonjour il n'y a aucun recourt pour toi possible c'est lui qui ta amener en France c'est a lui de te faire les papier et si la vie commune ne marche pas au moins 4ans en France tu ne pourra pas aboutir a grand chose!! Pourquoi tu t'es marier avec???

Par **Domil**, le **21/06/2011** à **17:11**

Vous avez déposé plainte contre lui pour quels motifs ? Vous avez été amené par la police voir un médecin légiste pour constater vos blessures ? vous avez eu combien d'ITT ?

En dehors du cas où il serait condamné pour violence, vous ne pourrez pas faire renouveler votre carte temporaire de séjour d'un an si vous rompez la vie commune.

Par **linda2011**, le **21/06/2011** à **21:33**

merci chère dounya pour ta réponse ,je me suis marié avec lui car il m'a dit qu'il veut avoir des enfants avec moi

Par **dounya22**, le **21/06/2011** à **23:12**

oui pour avoir des enfants uniquement le vie de couple c'est pas uniquement des enfants mais de l'amour et du partage bien avant tous sa !!!!maintenant ta situation et bien compliquer et non tu doit etre reconnaissante envers ton mari qui a fait tout le nécessaire pour que tu atterrisse en France c'est pas en le dénigrant des ton arriver sur le seuil français!!!si t'es mal tu rentre chez toi

Par **Domil**, le **29/06/2011** à **22:14**

[citation]maintenant ta situation et bien compliquer et non tu doit etre reconnaissante envers ton mar[citation] pff, et puis quoi encore ? Que vous soyez une femme soumise et docile abandonnant votre dignité d'être humain ou un homme pas digne d'être appelé un être humain pour considérer la femme comme une chèvre, ne vous autorise pas à exiger que les autres femmes fassent pareil
Sortez donc de votre moyen-age et de votre arriération sociale

Par **dounya22**, le **30/06/2011** à **12:08**

mais ils sont tous comme sa une fois qu'il arrive en France il pleure les blédards alors que leur seul but et de traverser la frontière si elle ne veut être une chèvre quel rentre chez elle au bled ver sa famille et voila mais sa non il veulent pas alors ne parle pas chèvre ya pas plus chèvre que les franco marocain qui font les papiers a ceux du bled!!!!!!je ne généralise pas mais les 80% c'est de l'europe qu'ils sont amoureux!!!!

Par **abdo**, le **30/06/2011** à **17:11**

vous pouvez contacter un avocat dont j'ai été vraiment satisfait de son travail
www.cabinetmrini.com

Par **linda2011**, le **02/07/2011** à **18:34**

merci beaucoup pour aide,je vais envoyer un message à cet avocat maintenant ,parceque juste mon mari il m'a dit qu'il veut me divorcer et m'envoyer au maroc

Par **dounya22**, le **02/07/2011** à **21:12**

bein rentre chez toi!!!!

Par **linda2011**, le **04/07/2011** à **15:02**

j'espère que tu es heureuse avec ton mari ,si non qu'est ce que tu fais toi ici sur ce site ,

Par **dounya22**, le **04/07/2011** à **19:03**

je ne suis pas marié c'est mieux

Par **linda2011**, le **04/07/2011** à **22:41**

donc tu es jalouse ou tu as de la haine envers les filles qui sont mariées là en france parceque ta façon de discuter !!!!!!!!!!!!!!!est bizarre

Par **dounya22**, le **05/07/2011** à **00:52**

ahhhhhahahhh trop jalouse moi non mais c'est bledar qui m'énerve c'est different!!! ils sont toujours entrain de chialer pour leur papier ppffff

Par **dounya22**, le **05/07/2011** à **00:56**

j'ai juste dit si t'es pas heureuse rentre chez toi c'est mieux je voit pas pourquoi tu cherche absolument a avoir tes papiers???Es rester sur l'état Français!!!!la seul de vos préoccupations son uniquement les papiers et carte séjour c'est du profit sa pour moi mais bref si y'en a il aime etre mouton tans mieux pour eux!!!

Par **linda2011**, le **05/07/2011** à **10:25**

tu es bête ou quoi,je te dis milles fois que je ne cherche pas les papiers

Par **femen92**, le **12/07/2013** à **23:25**

bonjour,
je suis marocaine et je me suis marié a un francais depuis deja 3 ans
nous habitons tous les deux sur le territoire marocain
ca ne marche plus entre nous depuis pas mal de temps , donc je voudrai divorcer !
comment devrai-je y proceder ? il me dit que pour divorcer il suffit d'aller au consulat francais

ici au maroc ... est ce que c'est vrai ? ou bien je vais devoir proceder autrement ??
merci d'avance

Par **youris**, le **13/07/2013** à **00:03**

bjr,
si vous êtes marocaine, mariée au maroc et vivant au maroc, vous devez divorcer devant un tribunal marocain et votre mari fera transcrire son divorce sur l'état civil français en passant par le consulat de france.
cdt

Par **femen92**, le **14/07/2013** à **01:17**

je suis donc obligè de passer par un avocat ?

Par **youris**, le **14/07/2013** à **09:52**

comme nous sommes un site juridique français, nous ne pouvons pas répondre aux questions relatives au divorce marocain.

Par **corvine**, le **17/07/2013** à **19:18**

Merci de vos réponses. Divorce enfin prononcé e transcrit en France. Merci

Par **nouali**, le **17/10/2013** à **18:32**

salam je suis marocaine mariée au maroc monmarie ne veut pas je pe demander le divorce en france

Par **youris**, le **17/10/2013** à **19:09**

bjr,
votre mari veut divorcer ou pas ?
vous pouvez demander le divorce en france sans l'accord de votre mari.
voyez un avocat.
cdt

Par **Manche**, le **01/06/2014** à **11:53**

Bonjour;

je suis marocaine mariée à un français, nous nous sommes marié au Maroc et l'acte de mariage a été retranscrit en France, après quoi j'ai obtenu un visa de long séjour un an en France, sauf qu'avant la fin de cette période nous nous en sommes fait à la moitié, notre vie est devenue impossible ensemble, il n'y a pas de violence dans notre couple; mais il y'a énormément de choses qui ne vont pas, des choses qu'on peut résumer en une phrase:" nous ne sommes pas fait pour vivre ensemble", cela dit moi je veux divorcer et rentrer chez moi au Maroc.

ma question est, puis je rentrer chez moi et demander le divorce ou faut-il déclencher la procédure d'abord ici en France? merci de vos réponses et vos conseils.

Par **youris**, le **01/06/2014** à **19:52**

bjr,

des étrangers peuvent divorcer en France même s'ils se sont mariés à l'étranger.

donc vous pouvez divorcer en France.

par contre je ne peux pas répondre sur les possibilités de divorce au Maroc dans votre situation.

cdt

Par **Manche**, le **01/06/2014** à **22:06**

Merci de votre retour, sauf que le divorce au Maroc m'arrangerai plus c'est pour ça que je pose la question, car en France je n'ai pas de ressources je n'ai pas réussi à avoir un emploi et mon seul lieu de résidence est chez mon mari donc le domicile conjugal, ce qui serait compliquer !

Par **jjeess**, le **26/09/2014** à **23:07**

???? ?????

Concernant le divorce au Maroc combien de temps cela dure-t-il? Combien coûte l'avocat? Combien coûte le traducteur?

Je suis déjà aller une dizaine de fois au tribunal à Agadir pour soi disant un divorce amiable.

*La juge dit : tu as reçu ton argent? J'ai écrit le jugement en arabe(pour le jugement définitif ils m'ont dit c'était le 17 août, 27 août et aujourd'hui le 1er octobre), parle avec le président du tribunal au premier étage;

*Le secrétaire du tribunal (quand je lui demande de me remettre le jugement, situation bloquée):demande à ton avocat, prends un écrivain;

*Un homme dans l'autre bureau : audience le 1er octobre;

*Mon "avocat" : appelle le traducteur, dis lui c'est de ma part, il te fait la traduction en 24h;

*le traducteur : je ne vous parle pas à vous mais à votre avocat seulement

*l'ex mari : ce n'est pas mon affaire (il avait déjà demandé la nationalité au consulat en utilisant mon nom), pour la retranscription je veux commencer à joindre les pièces car on perd du temps, ben il fait le mort et ne me donne même pas la photocopie de ses pièces d'identité.

J'ai seulement la feuille de la première convocation en date du 5 mai.

ça fait 7 ans que je n'ai pas quitté le Maroc, je voulais prendre l'avion une semaine après le 27 août mais c'est pas possible, prise d'otage par les papiers.

Comme tout le monde refuse de me donner mes papiers car un fait son visa et les autres prennent l'argent, je vais quand même quitter le Maroc.

Je ne suis pas une prisonnière.

Mais qu'elles sont les procédures pour porter plainte ou autre pour sortir des griffes de cette mafia.

AU SECOURS !!!